

Chapitre 9 La maturité

Premier mystère (que fait-il de 1873 à 1884, peut être comme son frère domestique)

Pour cette période nous ne possédons pratiquement aucune information en dehors des quelques une du livret militaire et des évènements familiaux.

Le 19/11/1875 il perd sa belle sœur Marie femme de Joseph l'ainé (telle avait 35ans)

Avril 1880 : Il part en exercices au 14eme escadron du train (à Lyon). Il a 27 ans.

Le 14eme Escadron du train comportait (en 1914) 104 officiers, 7.215 hommes et 8.250 chevaux et mulets attelant 2.346 voitures.



Le train a pour objectif de gérer la logistique des armées. Ils prennent en charges des convois sanitaires, ambulances et brancardiers la boulangerie de campagne, le convoi administratif, le déplacement du quartier général et transport de matériel et des engins de toutes sortes (rondins, piquets, fil de

fer barbelé, grenades obus, etc)

Septembre 1882 Seconde période d'un mois d'exercices au 14 eme régiment du train à Lyon.

On peut penser que son enfance passé en campagne à la ferme familiale lui a permis de conduire différents types d'attelages. Mais à Lyon et ses environs, les manœuvres et obligations de la conduite des attelages sont bien différentes. Son passage dans l'escadron du train lui a sans doute permis d'apprendre réellement les procédures de conduite, de chargement et déchargement des diverses sortes d'attelages et de convois.

Il va aussi découvrir les règles et obligations liées à ces pratiques résumées dans

SUR LA

POLICE DU ROULAGE

ET DES MESSAGERIES PUBLIQUES
ANNOTÉES ET COMMENTÉES
PAR M. BERTRAND
PROFESSEUR DE LA RÉPUBLIQUE
A L'USAGE DE LA GENDARMERIE

4^e ÉDITION



Les règles applicables aux attelages en 1852

Pour toutes les voitures :

- 1° La forme des moyeux, le maximum de la longueur des essieux et le maximum de leur saillie au-delà des moyeux;
- 2° La forme des bandes des roues ;
- 3° La forme des clous des bandes;
- 4° Les conditions à observer pour l'emplacement et la dimension de la plaque prescrite par l'art. 3;S0
Le maximum du nombre des chevaux de l'attelage que peut comporter la police ou la libre circulation des routes ;
- 6° Les mesures à prendre pour régler momentanément la circulation pendant les jours de dégel, et les précautions à prendre pour la protection des ponts suspendus.

§ 2. Pour les voitures ne servant pas au transport des personnes :

- 1° La largeur du chargement ;
- 2° La saillie des colliers des chevaux;
- 3° Les modes d'enrayage
- 4° Le nombre des voitures qui peuvent être réunies en un même convoi, l'intervalle

Etc...

A propos que dit-on du sens de conduite en 1850 : Conduire à droite ?

Art. 9. Tout routier ou conducteur de voiture doit se ranger à sa droite à l'approche de toute autre voiture, de manière à lui laisser libre la moitié de la chaussée.

Et pour le stationnement

Art. 10. Il est interdit de laisser stationner sans nécessité sur la voie publique aucune voiture attelée ou non attelée.

Quelques règles de circulation

Art. 13. Lorsque plusieurs voitures marchent à la suite les unes des autres, elles doivent être distribuées en convois de quatre voitures au plus, si elles sont à quatre roues et attelées d'un seul cheval ; de trois voitures au plus si elles sont à deux roues et attelées d'un seul cheval ; et de deux voitures au plus si l'une d'elles est attelée de plus d'un cheval. L'intervalle d'un convoi à l'autre ne peut être moindre de cinquante mètres.

La traversée des ponts suspendus

Art. 8. Pendant la traversée des ponts suspendus, les chevaux seront mis au pas ; les voituriers ou routiers tiendront les guides ou le cordeau ; les conducteurs et postillons resteront sur leurs sièges. Défense est faite aux rouliers et autres voituriers de dételer aucun de leurs chevaux pour le passage du pont. Toute voiture attelée de plus de cinq chevaux ne doit pas s'engager sur le tablier d'une travée, quand il y a déjà sur cette travée une voiture d'un attelage supérieur à ce nombre de chevaux.

Il va aussi apprendre ce qu'il en coûte de ne pas observer ces règlements.

4. Toute contravention aux règlements rendus en exécution des dispositions des numéros 1, 2, 3, 5 et 6 du premier paragraphe de l'article 2, et des numéros 1, 2 et 3 du deuxième paragraphe du même article, est punie d'une amende de cinq francs à trente francs.

En franc constant 5 francs en 1850 c'est 20€. Mais c'est surtout 2 à 3 jours de salaire à cette époque et 30 Francs c'est 10 à 20 jours de travail

5. Toute contravention aux règlements rendus en exécution des dispositions des numéros 4 et 5 du deuxième paragraphe de l'article 2 est punie d'une amende de six francs à dix francs et d'un emprisonnement d'un à trois jours. En cas de récidive, l'amende pourra être portée à quinze francs et l'emprisonnement à cinq jours.

6. Toute contravention aux règlements rendus en vertu du troisième paragraphe de l'article 2 est punie d'une amende de seize francs à deux cents francs et d'un emprisonnement de six à dix jours.

7. Tout propriétaire d'une voiture circulant sur des voies publiques sans qu'elle soit munie de la plaque prescrite par l'art. 3 et par les règlements rendus en exécution du n° 4 du premier paragraphe de l'article 2,

On peut imaginer qu'il a voulu mettre ses nouvelles compétences au service d'un métier déjà pratiqué par d'autres dont son frère François : voyageur de commerce.

Contexte pouvant expliquer son métier.

On sait, dans un document (fiancailles voir ci après) qu'il était voyageur de commerce en 1884.

L'intérêt de cette activité c'est qu'elle peut se passer d'une grande technicité (selon les produits à vendre). Il faut par contre une forte personnalité, un sens de la persuasion, un « bagout ».

Dans la région stéphanoise on sait qu'il y a bien sur « la mine », « les forges et fondries », et puis comme pour le reste de Rhône Alpes, le textile (notamment les rubans). Voyageur de commerce dans ces domaines semble peu probable pour son niveau d'instruction.

Mais ce que l'on sait moins c'est qu'une industrie nouvelle est en train de croître à Saint Etienne, **le chocolat**.

L'installation de cette industrie dans la région stéphanoise est facilitée par de multiples facteurs :

- Des infrastructures déjà en place : au XIX^e siècle, Saint-Étienne est un pôle industriel développé, possédant déjà les industries lourdes, qui ont fait sa renommée et qui font de la ville un terrain économique fertile, propice à de nouvelles implantations. Une main-d'œuvre disponible : la chocolaterie, qui emploie surtout un personnel féminin, est un débouché naturel pour les épouses des ouvriers et mineurs de la région⁴.
- Un accès facilité au cacao : le cacao est acheminé dès la fin du XVIII^e siècle par la Loire entre Nantes et Roanne⁵, puis par voie de chemin de fer entre Marseille et Saint-Étienne dès 1852 ; en 1895 est créé à Saint-Étienne un entrepôt réel des douanes, ouvert en 1899 aux fèves de cacao^{6,7}, ce qui constitue une facilité pour les chocolatiers qui peuvent s'en servir de lieu de stockage, car il permet de diminuer les frais de douanes et facilite les relations avec les pays producteurs.
- Un marché pour le chocolat : au XIX^e, on reconnaît au chocolat des vertus thérapeutiques et il est recommandé pour les travailleurs de force, notamment aux mineurs⁸.
- Des activités qui s'avèrent à terme complémentaires : Saint-Étienne est pendant longtemps la capitale du ruban, et les rubaniers prennent l'habitude d'offrir pour Noël à leurs clients des coffrets ornés de leurs créations, des cadeaux d'affaires qui deviennent de parfaits ambassadeurs du savoir-faire stéphanois.

La première chocolaterie a été créée dans la Loire en 1770 à La Fouillouse par Claude Etienne Berthéas (1725- 1790).

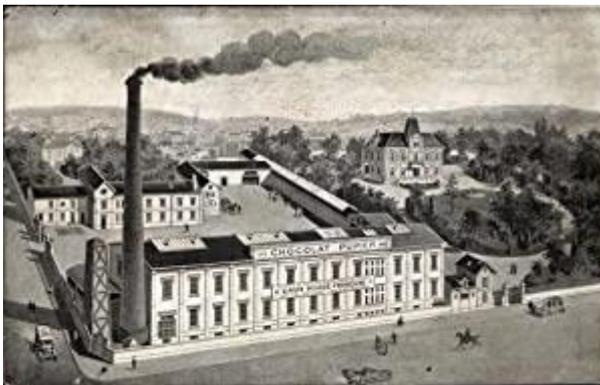


L'usine était établie au moulin de Saint Paul et fonctionnait avec une roue hydraulique.

Son gendre **Jean-Baptiste Philibert Escoffier** (1762-1847), cafetier et limonadier, hérita de la chocolaterie qu'il transmit à son fils **Augustin** (1804-1873). Celui-ci avait un café près de la place du Peuple, rue Froide, qui prendra plus tard le nom de la rue Denis Escoffier.

Un des atouts de Saint Etienne, ville minière du charbon, pour l'approvisionnement en fèves de cacao ce sont les convois de bateaux qui transportaient le charbon jusque Nantes

Pour éviter de ramener les bateaux, les cales vides à Saint-Étienne, on les remplissait de fèves de cacao. La première ligne de chemin de fer a ensuite remplacé le fleuve Loire. Les produits fabriqués sont vendus dans un magasin situé à l'angle de la rue Froide et de la place du Peuple



"En 1860, un concurrent, **Jean-Louis Pupier**, installe rue du Bas-Vernay (vers Terrenoire) la première chocolaterie entièrement à vapeur et qui porte le nom de Chocolaterie spéciale du Commerce Perfectionnant sans cesse ses installations (moulins à cacao, broyeuses de fèves automatiques...) Jean-Louis Pupier fait prendre un nouvel essor au chocolat

stéphanois et inaugure dans ce secteur la production industrielle. "Il construit une nouvelle usine rue Désiré Claude et ouvre une boutique **Place du Peuple**"

Par ailleurs de grands confiseur chocolatier s'installent à Saint Etienne, le plus connu, Eugène Weiss, jeune confiseur alsacien, ouvre sa boutique à Saint-Etienne, en 1879, Émile Gerbeaud et Eugène Weiss s'installent à Saint-Étienne et ouvrent une pâtisserie-chocolaterie au 8 rue du Général-Foy Ses ateliers sont situés à Chateaucieux



Le métier choisi par Michel

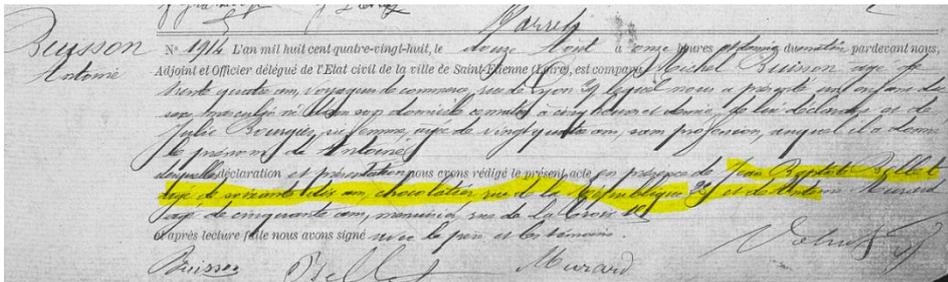
On peut sans risque d'erreur, confirmer qu'il est voyageur de commerce « en chocolat » Sans doute chez Escoffier car son patron est identifié en tant que tel dans le recensement de 1906 et on sait qu'à l'époque onn avait tendance à rester dans la même entreprise.

NOMS DE FAMILLE	PRÉNOMS	ANNÉE de NAISSANCE	LIEU de NAISSANCE	NATIONALITÉ	SITUATION PAR RAPPORT au chef de ménage	571 PROFESSION	<small>Pour les patrons, chefs d'entreprise, ouvriers à domicile, inscrire : patrons.</small> <small>Pour les employés ou ouvriers, indiquer le nom du patron ou de l'entreprise qui les emploie.</small>
6	7	8	9	10	11	12	13
Brunon	Michel	32	Heule d'Heule, France	Français	chef	Voyageur	Escoffier



Autre piste, son adresse à l'époque, rue de Lyon. C'est à moins de 500 mètre de la place du peuple où se situe les établissement escoffier.

Bien sur on ne peut pas écarter non plus les chocolats Pupier, eux aussi installé place du peuple.



Une autre hypothèse, toujours dans le chocolat, serait qu'il débuta son métier chez Jean

Baptiste Bellet, chocolatier, 23 rue de la république qu'il choisit en 1888 comme témoin de la naissance de son premier fils.



Ce commerce se situe lui aussi très proche de la rue de Lyon, son adresse à l'époque.

On ne connaît pas l'étendue de son territoire commercial. Mais par les récits familiaux nous savons qu'il se déplaçait à cheval (ou en calèche)



Il devait avoir la charge de la démarche commerciale, mais sans doute aussi les livraisons.

Il a conservé longtemps cet amour pour les chevaux. Il en avait conservé sur ses terres de Pouzols comme on le voit sur cette photo de lui en 1900



Son passage dans le régiment du train lui avait donné les compétences requises pour mener un attelage et s'occuper des animaux.

C'est sans doute lors de ses tournées qu'il a rencontré une jeune fille, Julie, qui a moins de 20 ans, lui en a 29.

Qui est Julie

Julie Bourgier est née le 5 novembre 1863 à Saint Nizier de Fornas, très exactement au hameau de Pouzol où habitent ses parents Antoine Bourgier et Catherine Grosset. L'aîné de la fratrie est Johannes (né en 1861), Julie est née en 1863. Elle est l'aînée des filles, Marie Antoinette (1867), Françoise (1869) et Eugénie (1874).

Elle aurait du avoir un autre frère Antoine en 1877 mais il n'a vécu que 11 mois.

***Son père, Antoine Bourgier,** est serrurier. Il a repris l'officine de son père qui la tenait lui-même de son père.*

Il faut noter que saint Nizier de Fornas est une commune où la serrurerie est très active. En 1866 (voir recensement) on compte plus de 70 serruriers sur un ensemble de 250 familles (soit 30% des familles). A cette époque c'est Barthélemy Pichon le maître Serrurier. En 1886 on en compte 83 pour 251 familles.

Mais ce métier au 19ème siècle est plus riche que de nos jours. En 1823, Morisot Entrepreneur dans le domaine du bâtiment, donna la définition suivante de la serrurerie (et plus largement de son domaine de compétence) : la serrurerie a deux types de fournitures et matériaux

- *Le 1er type concerne tous les ouvrages qui se fabriquent dans l'atelier, entre la forge et la lime, tels que les gros fers, les grilles, les rampes, les balcons*
- *Le 2ème type concerne les objets en fabrication, connus sous le nom de quincaillerie telles que les serrures, les cylindres, les verrous etc*

Dans le chef lieu, Saint Bonnet le Château se trouve la collégiale de saint bonnet où n 1672, la congrégation de Saint-Eloi, qui rassemblait les serruriers de la cité, réalisa le retable de la 2^{ème} chapelle sud.

Sur une stèle funéraire on peut lire une inscription : « Ici repose Pierre Maisonneuve, capitaine perpétuel de la Confrérie de Saint-Éloi ». Il serait à l'origine de la naissance de la serrurerie à Saint-Bonnet-le-Château.

Sa mère, Catherine Grosset, est dentelière. Comme nombre de femme à Saint Nizier de Fornas. N'oublions pas que nous sommes à 60 kilomètre du Puy en Velais où cette activité existe depuis plus de 2 siècles.



La technique de la dentelle consiste dans l'entrelacement de fils enroulés sur des bobines en forme de quilles, les « fuseaux ». En déplaçant ces fuseaux, les dentellières croisent les fils autour d'épingles piquées sur des cartons reproduisant des motifs, eux-mêmes fixés sur un coussin, le « carreau ».

La dentelle aux fuseaux (e-monsite.com)



Lorsque Michel rencontre Julie elle est à Saint Etienne. Il semble qu'elle ait quitté Pouzol le hameau paternel depuis 1881 (elle n'est plus dans le recensement avec ses parents). Elle et ses deux sœurs les plus âgées (Marie 14 ans et Françoise 12 ans) ne sont plus présentes. Cet évènement n'a pas encore d'explications

On peut faire quelques hypothèses:

- Pour Marie, malgré son age, on sait par le récit familial qu'elle était « bonne du curé ». Peut-être a-t-elle débutée à ce moment
- Pour Françoise, encore plus jeune, et sachant qu'elle sera en 1894 cuisinière chez Monsieur Nugallet à saint étienne. Peut être a-t-elle débuté comme domestique à cette époque
- Pour Julie qui en 1884 edst dite « sans profession », une hypothèse serait qu'elle soit allé à saint etienne pour des études. Le hasard veut que dans sa rue il y est une institution religieuse pour former leds jeunes filles.

1884 Fiançailles

Pour info recensement pouzol : [Saint-Nizier-de-Fornas - 35NUM_267_6M197 - De 1841](#) à -

[/In/frad042_35_6m197/frad042_35_6m197_267/frad042_35_6m197_267_0001](#) -

[Visualiseur \(archinoe.com\)](#) page 22/28

Julie a st etienne rue de la paix 1



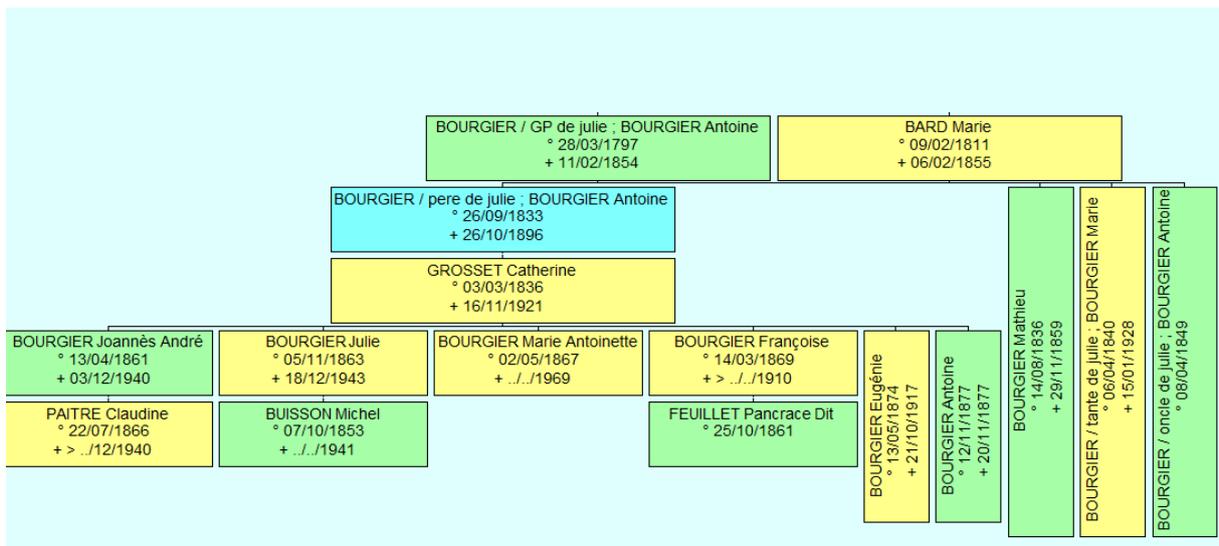
SAINTE-ÉTIENNE. — Protection de la Jeune Fille - 49, Rue de la Paix.

Stat Seuls 8% des couples ont plus de dix ans de différence

- 1804 : le [Code civil](#) établit la majorité civile à 21 ans (article 488 ancien) et la majorité matrimoniale à 21 ans pour les filles et 25 ans pour les garçons (avec possibilité de sommations respectueuses). La nubilité est à 15 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons (article 144 ancien⁸). Par ailleurs, il exige une autorisation parentale, ne peuvent se marier sans l'assortiment de ses parents les hommes de moins de 25 ans et les femmes de moins de 21 ans.
Le code civil ajoute une institution originale : celle des actes respectueux, au-delà de 25 pour les homme et 21 pour les femmes, les fiance sont tenues d'obtenir le conseil des parents avant de se marier.
- [loi du 10 juillet 1850 \(narkive.com\)](#)
- [Historique du mariage en France : Comment était régit ce contrat ? - Savoirs juridiques \(savoir-juridique.com\)](#)

	<p><i>L'an mil-huit-cent quatre vingt quatre, le 1er Mai à 9 heure du matin Pardevant nous adjoint et officier délégué de l'état civil de la ville de Saint Etienne (Loire) sont publiquement comparu Michel Buisson, voyageur de commerce, demeurant à Saint Etienne, rue de Lyon, 65, né à Saint Jean de Chevelu (Savoie) le 7 Octobre 1853, fils majeur de Dominique Buisson propriétaire, et de Martine Machet sans profession demeurant ensemble à Saint Jean de Chevelu, consentants d'après l'acte du 19 Avril dernier, reçu M Arriaud, notaire à Yenne (Savoie) lequel viennent en forme est associé aux présentes Et Julie Bourgier sans profession, demeurant à Saint Etienne, rue de la Paix, 1, né à Saint Nizier de Fornas (Loire) le 20 Novembre 1863, fille mineure de Antoine Bourgier, propriétaire et de Catherine Grosset, sans profession, demeurant ensemble à</i></p>
--	---

Pouzols, commune de Saint Nizier de Fornas, consentants d'après l'acte du 27 Avril dernier, reçu M Bruel, notaire à Saint Bonnet le Château (Loire) lequel viennent en forme est associé aux présentes Sur l'interprétation que nous avons faite en vertu de la loi du 10 Juillet 1850, les futures époux nous ont déclaré que le contrat de leur mariage a été passé devant M Moyse, notaire à Saint Etienne le 28 Avril dernier. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites et officialisés conformément à la loi et sans opposition tant en cette mairie qu'en celle de Saint Nizier de Fornas les 20 et 27 Avril dernier vu le certificat ci-joint. Faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture des actes sus datés et du chapitre six du code civil intitulé du mariage nous avons demandé s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement déclarant au nom de la loi que lesdits Michel Buisson et Julie Bourgier sont réunis par le mariage. De tout quoi avons dressé et lu ledit acte en présence de Jean Mongout, âgé de 40 ans épicier, Jean Baptiste Cizeron, âgé de 48 ans mercier, Louis Demangout âgé de 48 ans employé et de Léopold Landauer âgé de 27 ans négociant résidant tous à Saint Etienne. Soussignés avec nous et les époux, témoins aux futurs époux ce renvoi approuv



Mariage

La mairie dxe saint etienne



1885 Premier enfant

1888 année horrible

1892 retours au bonheur
naissance fils